

Séance du 4 avril 2019

Nombre de Conseillers : En exercice : 10 Présents : 7 Votants : 7

L'an deux mil dix-neuf,
 Le quatre avril à vingt heures trente,
 Le Conseil Municipal de la commune de BREUIL-LA-REORTE,
 Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
 Sous la présidence de M. Jean-Marc NEAUD, Maire.
 Date de convocation : 27 mars 2019
 Date d'affichage : 27 mars 2019

Etaient Présents : Mesdames Evelyne COTTEL, Christelle GABORIT
 Messieurs Éric BERNARDIN, Jérôme BRUNET, Francis DUBOIS, Jean-Marc NEAUD, Ludovic PICHE-

RIT

Absent non excusé : Jacky MARTIN

Absents excusés : Florence GEORG, Laurent BELLENGE

M. Francis DUBOIS a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

Délibération : vote des taux ;
 Délibération : vote des subventions
 Délibération : vote du budget 2019 de la commune
 Délibération : vote du budget 2019 du SPIC ;
 Délibération : renouvellement location Paul Giraud

19-12 Objet : Vote des taux d'imposition pour 2019

Rappel des taux en vigueur en 2018 :

Taxe d'habitation : 8.00%

Taxe sur le foncier bâti : 17.38%

Taxe sur le foncier non bâti : 66.92%

Le conseil délibère pour le maintien des taux en 2019 et le produit fiscal attendu sera de **154 008€**.

19-13 Objet : Attribution des subventions pour l'année 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions dans le cadre du budget 2019 comme suit :

Liste des associations/organismes	Montant de la subvention
ADCS ECOLE ELEMENTAIRE DE SAINT-MARD	100.00 €
ADCS ECOLE MATERNELLE DE BOISSEUIL	100.00 €
ADCS ECOLE ELEMENTAIRE DE LA CRIGNOLEE	100.00 €
FNACA	50.00 €
ONAC	50.00 €
ASAAM SPA DE FONTORBE	100.00 €
UNION DES ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE DE SURGERES	50.00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	55.00 €
COLLEGE HELENE DE FONSEQUE (65737)	330.00 €
COMITE DES FETES JEUX INTERVILLAGES	100.00 €
TOTAL	1 035.00 €

19-14 Objet : Autorisation de signature d'un contrat de location et versement d'un montant forfaitaire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 22 octobre 2018 et précise qu'il est nécessaire de proroger le contrat. L'achat d'un bâtiment a été réalisé mais le matériel de la commune est toujours entreposé chez M. Paul Giraud, 200 rue de la Forge au lieu-dit La Crignolée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer un montant forfaitaire pour la location de son bâtiment et décide qu'un montant forfaitaire de 600€ lui sera versé pour 2019.

19-15 Objet : Vote du budget de la commune

Budget commune	Dépenses	Recettes
Investissement	249 605.78€ dont 17 900€ de RAR	249 605.78€
Fonctionnement	550 814.95€	550 814.95€

19-16 : Flux du budget de la commune au contrôle de légalité

19-17 Objet : Vote du budget du SPIC

Budget du SPIC	Dépenses	Recettes
Investissement	12 623.93 €	12 623.93 €
Fonctionnement	15 869.85 €	15 869.85 €

19-17B – Objet : Flux du budget du SPIC au contrôle de légalité

Questions diverses :

Dans le cadre de l'achat du terrain des consorts Rochet, la SAFER (société d'aménagement foncier et d'établissement rural) est concernée par l'évaluation du bien car il fait plus de 1800 m².

Prochain conseil le 13 mai à 20h30

Éric BERNARDIN

Jérôme BRUNET

Evelyne COTTEL

Francis DUBOIS

Christelle GABORIT

Jean-Marc NEAUD

Ludovic PICHERIT